

Marathon Photo de Plœmeur

Samedi 3 juin 2023

Règlement - Engagement des participants

- 1- Le Marathon Photo de PLŒMEUR est organisé par l'association ACN (= l'organisateur = section de l'A.L.Plœmeur - 56270 PLŒMEUR) le **Samedi 3 juin 2023**. Il est ouvert à toute personne munie d'un Appareil Photo Numérique (5 mégapixels minimum = smartphone, réflex, compact ou hybride), inscrite en équipe (binôme ou individuel) sur le site internet (www.marathon-photo-ploemeur.fr) avec le paiement validé des frais de participation. Le nombre d'équipes est limité à 45.
- 2- **Lieu** de rendez-vous : CENTRE CULTUREL PASSE OUEST rue de Kervam 56270 PLŒMEUR
- 3- **Programme** du Marathon Photo de PLŒMEUR
 - 9h00 - 9h30** Accueil des participants. Validation du dossier d'inscription.
 - 9h30 - 13h30** Annonce des Thèmes 1 & 2 - Les équipes réalisent leurs photos pour les Thèmes 1 & 2 & remettent leurs photos au lieu de rendez-vous avant 13h30
 - 13h30 - 14h00** Pique-nique sur le lieu de rendez-vous.
 - 14h00 - 16h00** Annonce du Thème 3 - Les équipes réalisent leur photo du Thème 3 & remettent leur photo au lieu de rendez-vous avant 16h00
 - 16h00 - 17h00** Jugement des photos par le jury- Projection de leurs images aux Marathonien Photo.
 - 17h00 - 18h00** Annonce des résultats, remise des récompenses et pot de clôture (sur le lieu de rendez-vous)
- 4- Lors de l'inscription, l'équipe de participant(s) doit payer les frais de participation auprès de l'ACN-A.L.Plœmeur
 - **Frais Équipe JEUNE** = 10€ par équipe
 - COMPOSITION DE L'ÉQUIPE 1 participant Catégorie JEUNE
ou 2 participants Catégorie JEUNE
ou 1 participant Catégorie JEUNE + 1 participant Catégorie ADULTE
 - **Frais Équipe ADULTE** = 16€ par équipe
 - COMPOSITION DE L'ÉQUIPE 1 participant Catégorie ADULTE
ou 2 participants Catégorie ADULTE
 - Catégorie **JEUNE** = participant de 20 ans et moins, ou étudiant (justificatif à présenter le 3 juin 2023)
ADULTE = participant hors critères de la catégorie JEUNE
- 5- Le participant s'engage à réaliser lui-même les photographies qu'il remet durant la manifestation à l'organisateur. Dans tous les cas, il est considéré par l'organisateur comme l'auteur des images figurant sur sa carte numérique. Les retouches sur les photos sont autorisées, mais il est interdit de superposer des images ou d'ajouter des éléments extérieurs à la photographie d'origine. Les photos numériques de chaque thème sont téléchargées par les participants au lieu de rendez-vous (format jpeg uniquement) sur un support mémoire de type clé USB ou carte mémoire CompactFlash, SD, miniSD, microSD.
- 6- Le droit à l'image doit être respecté : sont autorisées les photos avec des personnes non reconnaissables ou des personnes reconnaissables ayant rempli une autorisation de droit à l'image : le photographe remet un exemplaire à la personne photographiée (ou le représentant légal pour les mineurs) et il remet aussi un exemplaire à l'organisation du Marathon Photo de Ploemeur, simultanément au téléchargement de sa photo. Les photos non accompagnées d'un droit à l'image dûment rempli et signé seront refusées.
- 7- Le jour même, le jury, composé de personnes du monde de la photo ou de la culture, jugera les photos par thème. Les critères de jugement de chaque photo sont le respect du thème, l'originalité, la qualité de la composition. Le jugement terminé, les prix attribués sont annoncés (meilleures photos par thème, meilleures équipes, trophée jeunes). De nombreux lots sont remis aux équipes primées (leur présence est obligatoire pour obtenir le lot).
- 8- L'organisateur se réserve le droit de supprimer les photographies revêtant un caractère dénaturant l'environnement, pornographique, pédophile, raciste, discriminant, ne respectant pas le droit à l'image ou l'ordre public, ou de tout autre nature. Toute image avec un texte rapporté (exemple : nom de l'auteur) est aussi refusée. L'organisateur se réserve le droit de juger du caractère inapproprié de la photographie. Le participant ne peut pas aller à l'encontre de la décision de l'organisateur en cas de suppression des photos jugées irrecevables.
- 9- En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Marathon Photo.
- 10- La participation au Marathon Photo implique l'accord de son auteur (ou de ses représentants légaux s'il est mineur) sur l'utilisation, libre de droit, de ses clichés, par l'organisateur. Les photographes, conformément à l'article L 122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle cèdent leurs droits de reproduction à titre gratuit à l'organisation. La propriété intellectuelle de la photographie reste attachée à son auteur.
- 11- Le(s) participant(s) déclare(nt) autoriser, à titre gratuit, l'organisateur à exploiter, directement ou indirectement, leur image représentée dans les photographies prises le jour du Marathon Photo par l'organisateur. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de l'utiliser par tous les procédés en tous formats, pour tous supports et modes de diffusion.
- 12- La participation au Marathon Photo vaut l'acceptation totale du participant aux conditions du règlement.